

Vie à domicile : un excellent rapport du Haut Conseil de l'Age

Le Haut Conseil de l'Age vient de publier un rapport « Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile ». L'AD-PA a largement contribué à ce rapport qu'elle considère d'excellente qualité dans son ensemble et sur différents points particuliers

1. Les enjeux : D'emblée le rapport rappelle l'évidence démographique et l'effort considérable à réaliser en faveur de l'aide aux personnes âgées vulnérables et le défaut de planification actuel.

2. Le refus de l'âgisme : Le rapport démontre que c'est toute la conception de la politique de l'âge dans notre pays qui est à revoir car basée sur une vision déficitaire et donc âgiste de la personne, qui empêche de développer une réelle politique inclusive.

Dans la même logique le rapport adopte volontairement un vocabulaire positif parlant de vulnérabilité et refusant les termes âgistes et dévalorisants.

3. Les questions fondamentales : Le rapport rappelle la nécessaire lutte contre l'isolement et, contre tous ceux qui prétendent inextricable la situation de l'aide à domicile, il en montre la grande simplicité : le manque de moyens financiers consacrés au secteur entraîne un niveau d'aide au-dessous des attentes des personnes âgées et les mauvaises conditions de travail et de rémunération des personnels.

Pour cela avec tout le soutien de l'AD-PA il demande une amélioration de l'APA à hauteur de 32 € de l'heure et plaide une prestation plus universelle du soutien à l'autonomie.

4. Les intenable différences départementales : Le rapport souligne les inégalités sur le territoire et l'insuffisance des politiques de certains départements. C'est dans ce sens que l'AD-PA a mis en place l'Observatoire des politiques départementales afin de mettre en évidence les défaillances de certains départements, et les réalisations des plus vertueux.

5. La logique domiciliaire : Tout en demandant l'adaptation des logements historiques des personnes, le rapport rappelle que la logique domiciliaire élaborée par la CNSA dans son rapport de 2018 concerne avant tout la transformation profonde des établissements, EHPAD ou Résidences autonomie.

Comme le font les Danois depuis plus de 20 ans, les établissements doivent devenir de réels domiciles avec des espaces privatifs suffisants (au minimum 30 à 35 mètres carrés dit le rapport) et la possibilité pour les personnes voulant continuer à vivre dans les Résidences autonomie de pouvoir le faire quel que soit leur degré de vulnérabilité.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA